

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,

DELIBERATION N° 6

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 21 juin 2024

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 3 juillet 2024

SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES
DE L'ACTION SOCIALE DU CCAS DE NIORT

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 15 h 00), Mme VACKER, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme Valérie VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO (jusqu'à son arrivée à 15 h 00),
Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme Aline DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,
Mme Cathy GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR,
M. Laurent FERON, qui a donné pouvoir à Mme DORET-FOURNIER,
Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER
M. Jean-Marie CHALET, qui a donné pouvoir à Mme NADAL

ABSENT :

Monsieur le Président expose:

Dans le cadre de sa mission d'action sociale, le CCAS apporte le soutien financier à différents organismes, sur la base de conventions qui fixent les conditions réciproques des aides apportées.

Ces partenaires sont :

- l'Association La Colline, 2 rue Jacques Daguerre à Niort pour la domiciliation des personnes sans domicile fixe ;
- le Service d'Écriture Publique 79.

.../...

La présente délibération a pour objet d'attribuer à ces partenaires les montants prévus au Budget Primitif 2024 (article comptable 6574 - Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé).

À savoir :

- L'association la Colline : 5 000 €
- Le Service d'Ecriture Publique 79 : 3 500 €

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ACCEPTER** cette proposition d'attribution de subventions et prévoir les crédits nécessaires au budget 2024.
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer les documents en lien avec le versement des subventions.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1
Excusé : 0

Pour extrait conforme
NIORT, le 3 juillet 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU